

Service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable

Responsabilités du service

Suite à la réorganisation générale du service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable (SBED), les tâches de ce service sont les suivantes :

- L'entretien et la maintenance des bâtiments existants et la planification des nouveaux projets de constructions.
- La logistique liée aux bâtiments et aux manifestations locales.
- Le contrôle, l'amélioration et le suivi des canalisations, de l'épuration des eaux claires et eaux usées du réseau communal.
- La planification générale et projets futurs, en collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois.
- Mise en œuvre et en application de toutes les mesures liées au développement durable (mesures environnementales et énergétiques).

Organisation du service

Le service comprend 5 sections administratives et techniques :

- Planification et exécution.
- Entretien et réparations des bâtiments.
- Logistique.
- Épuration des eaux.
- Développement durable.

Les tâches de ces cinq entités sont organisées de la manière suivante :

Administration du service

Nombre de collaborateurs : 5 personnes

- 1 chef de service.
- 1 adjoint aux bâtiments.
- 1 adjoint logistique.
- 1 dessinateur-géomaticien.
- 1 secrétaire.

Exploitation des bâtiments publics

Nombre de collaborateurs : 25 personnes

- 1 chef des concierges avec CFC.
- 11 concierges avec CFC.

- 1 apprenti agent d'exploitation.
- 12 auxiliaires de nettoyages.

Répartition des tâches des collaborateurs

Le chef du service est responsable de la gestion générale et financière du service, des collaborateurs, du pilotage des différents dossiers traités par le service, des nouveaux projets de construction, de la coordination interservices et intercommunale.

Il dicte les protocoles et les directives du service, rédige les rapports et préavis.

Il représente le maître de l'ouvrage (commune) dans les relations extra communales.

L'adjoint aux bâtiments est chargé de la direction des travaux des bâtiments et de la mise en application des mesures liées au développement durable. Il seconde le chef de service, il garantit et contrôle les prestations et la planification de l'ensemble des travaux de construction du patrimoine communal. Il est chargé de l'exécution et du suivi des plans (DAO).

Il suit les directives de la police du feu.

Il est responsable des fichiers de contrôle des citernes privées.

L'adjoint logistique est responsable de l'entretien, de la maintenance et des réparations de l'ensemble des bâtiments communaux.

Sur demande, il participe à la logistique de certaines manifestations locales et est à disposition des autres services communaux.

Il est chargé de l'organisation du personnel (concierges et auxiliaires), de la gestion du stock, des commandes du matériel d'entretien et des achats pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Le dessinateur-géomaticien est chargé de la gestion et de la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Il collabore à l'étude et au suivi des chantiers pour l'entretien des canalisations des réseaux privés et communaux.

Il participe à la planification intercommunale des travaux d'entretien du réseau des eaux claires et eaux usées.

Il a la charge des relevés et du suivi sur le terrain, de l'état général des canalisations du réseau communal et des conformités de raccordements des canalisations privées sur les collecteurs communaux.

La secrétaire est responsable de toutes les tâches administratives rattachées à ce service, de la gestion des heures de tous les collaborateurs.

Elle remplit le rôle d'assistante du chef de service, pour toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du service.

Elle assiste les adjoints et le dessinateur-géomaticien dans leurs tâches administratives.

Les concierges assument prioritairement les tâches d'entretien et de nettoyage dans les bâtiments qui leur sont assignés et sont responsables des auxiliaires de nettoyage.

De par leurs formations respectives dans les divers domaines de la construction, ils sont à disposition de la commune, pour de petits travaux d'entretien, de réparation, de rénovation, voire de petites constructions, pour l'ensemble du parc immobilier communal.

Ils sont également à disposition comme aide à la logistique des diverses manifestations locales au sein de la commune sous la direction de l'adjoint logistique.

SECTION « BÂTIMENTS »

Planification et exécution

En tant que représentant du maître de l'ouvrage pour les chantiers de grande importance, le service des bâtiments a la responsabilité de la planification, ainsi que de la gestion des travaux et du suivi financier.

Le patrimoine immobilier de la Commune d'Ecublens comprend :

3 bâtiments administratifs

Mon Repos – Hôtel de Ville – Centre technique communal.

11 bâtiments scolaires

Mars – Vénus – Mercure – Saturne – Jupiter – Neptune – Coquerellaz – Sempa – Epenex – Croset – Alouettes.

5 salles de gymnastique

Saturne – Pluton – Croset – Epenex – Coquerellaz.

1 salle de rythmique

Sempa.

1 piscine

Pluton.

6 bâtiments locatifs

Colline – Bergère – Bois 2-4 (PolOuest) – Veilloud 5-7 – Villars 11 – Villars 13.

22 bâtiments publics

Centre socioculturel – Temple – Galerie du pressoir – Grande salle du Motty – Auberge communale – Refuge – STPA, etc.

Représentation du maître de l'ouvrage

Le service des bâtiments a représenté la Commune d'Ecublens en tant que maître de l'ouvrage, pour les réalisations suivantes:

1 bâtiment public

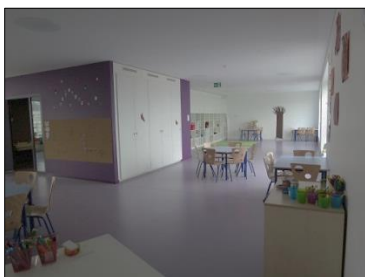
- Centre socioculturel.
Construction d'un nouveau bâtiment. (Préavis n° 20/2010).

Les travaux de construction des aménagements intérieurs et extérieurs sont terminés. L'inauguration a eu lieu le 29 septembre 2012. La construction du couvert extérieur, prévue en 2012, est reportée au printemps 2013.





Terrasses garderies



Intérieur garderie Domino



Intérieur garderie Domino

1 bâtiment locatif

- Route du Bois 2-4.
Assainissement énergétique de l'enveloppe.
(Préavis n° 24/2010).
Construction d'un parc pour containers à déchets en bordure de la route du Bois.
Travaux terminés.



3 bâtiments scolaires

- Chalet « Les Alouettes » à Morgins.

Assainissement énergétique de l'enveloppe et agrandissement.
Création d'une chaufferie à pellets. Rénovation de la salle de jeux au sous-sol.
(Préavis n° 21/2010).
Travaux terminés.



- Collège Jupiter.
Création de 2 nouvelles classes, fermeture des patios et déplacement du réfectoire, assainissement des façades.
(Préavis n° 20/2008).
Travaux terminés.



Direction des travaux

Le service des bâtiments a effectué la direction des travaux, pour les interventions suivantes:

Mon Repos

- Installation d'un beamer avec écran dans la salle de la Municipalité, dans les combles.



Hôtel de Ville

- Installation d'une climatisation dans les combles pour le service des ressources humaines et l'agence d'assurances sociales.

Grande salle

- Installation d'un nouveau beamer au plafond de la grande salle.
- Mise en place d'une installation Wi-Fi dans la grande salle avec extension pour les salles de conférences des bâtiments voisins (Hôtel de Ville et Auberge).

Collège du Croset

- Changement du revêtement de sol de la salle de gymnastique.
- Changement du carrelage au sol de la buvette du FC Ecublens.
- Abattage du cèdre au centre du préau du collège.

Collège d'Epenex

- Changement partiel de la conduite d'introduction d'eau, endommagée suite au rigoureux hiver 2012.

Collège de la Coquerellaz

- Mise en place d'une caméra vidéo, sur demande de l'EPFL, pour le suivi de leur chantier en bordure du Tir-Fédéral.

Bâtiment Mercure

- Assainissement et étanchéité de la chambre de tirage extérieure, câblage informatique et courant fort pour tout le site du Pontet.
- Assainissement et travaux d'étanchéité du local informatique au sous-sol.

Collège Mars

- Réparation de la centrale de chauffage nécessaire au vu de la vétusté des installations existantes.

Collège Jupiter

- Remplacement du revêtement de sol du réfectoire (linoléum).



Collège Venus

- Remplacement du revêtement de sol dans 6 classes (linoléum).

Collège Saturne

- Remplacement des carrelages de la salle de gym dans les douches filles et garçons.

Collège Neptune

- Construction d'un couvert extérieur pour les élèves dans le préau de l'école.



- Aménagement de plantations en bordure de l'avenue du Tir-Fédéral.

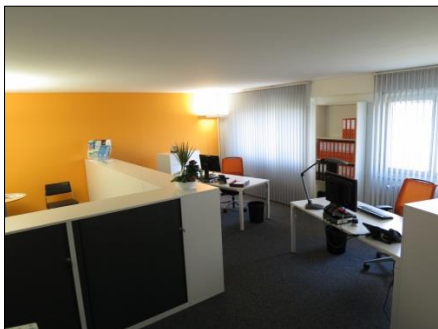


Bâtiment Pluton

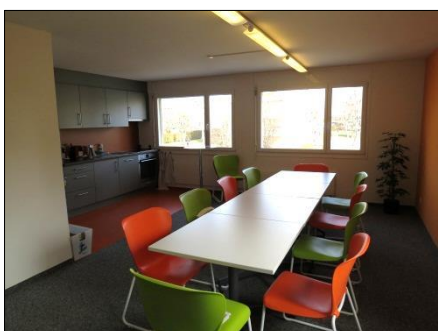
- Réparation du carrelage sur les bords du bassin de la piscine.

Bâtiment CTC

- Construction d'un caniveau de récupération des eaux usées pour la zone de lavage des camions de la voirie.
- Rénovation et transformation des anciens locaux de la bibliothèque communale en bureaux, pour les services des bâtiments et de l'urbanisme.



- Création d'une cafétéria au 1^{er} étage.



- Création d'une nouvelle salle de conférences dans les combles en lieu et place du local d'archives déplacé au CSCE.



SECTION « ENTRETIEN ET RÉPARATIONS »

La section « entretien et réparations » est chargée du maintien de l'ordre et de la propreté dans les bâtiments faisant partie du patrimoine immobilier public de la commune, mais aussi de l'entretien cou-

rant et des petites réparations techniques des installations de chauffages, ventilations, sanitaires et électricité (CVSE).

Les tâches qui incombent à la section sont :

- Le nettoyage des bâtiments publics et scolaires.
- La surveillance des accès aux bâtiments scolaires.
- La gestion d'accès et l'entretien du STPA.
- Le remplacement des stores à lamelles.
- Les petites réparations, travaux de peinture, électricité, sanitaire, chauffage, menuiserie et serrurerie pour les bâtiments appartenant au patrimoine immobilier public.
- En outre, elle est responsable de l'achat des produits de nettoyage, des machines et du matériel de conciergerie.

SECTION « LOGISTIQUE »

La section « logistique » est chargée d'assister et de mettre à disposition du matériel pour les manifestations selon la demande d'autres services ou de la population et selon les disponibilités du service.

Les tâches qui incombent à cette section sont :

- La mise en place des décorations de Noël sur la voie publique.
- L'entretien annuel des terrains de tennis.
- Le montage et démontage de la cantine pour diverses manifestations.
- L'assistance pour diverses manifestations communales et autres.
- La mise en place annuelle de la toile de couverture de la grande salle.
- Les montages et déménagements pour les différents services communaux, sur demande.
- La fabrication de mobilier sur mesure à l'usage du SBED.
- L'achat des combustibles pour le chauffage des bâtiments communaux.
- La gestion de l'entretien des toitures, des systèmes de chauffage, de la ventilation, des sanitaires, de l'électricité, des ascenseurs et des stores, en collaboration avec des entreprises externes.

- L'entretien journalier (nettoyage, contrôles des installations techniques CVSE etc.) de tous les bâtiments communaux.

SECTION « ÉPURATION DES EAUX »

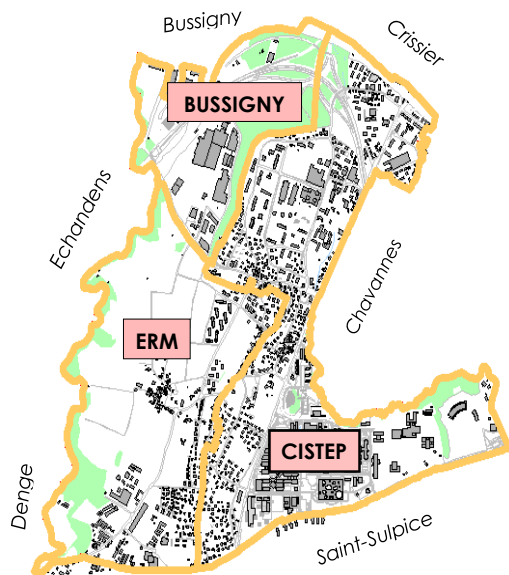
Le territoire de la Commune d'Ecublens est composé de 3 bassins versants et des conduites principales qui y sont rattachées.

- Lausanne CISTEP (STEP de Vidy)
- Morges ERM (STEP de Morges)
- Bussigny-près-Lausanne (STEP).

Ces 3 bassins versants comportent des collecteurs intercommunaux, gérés par des « associations » regroupant les communes concernées.

Le réseau Mèbre-Sorge fait également partie d'une « entente » intercommunale.

Dernier maillon du réseau principal, les conduites communales d'Ecublens qui s'interconnectent sur tous ces réseaux.



Enfin, le réseau privé qui rattache chaque bâtiment aux collecteurs communaux.

La section « épuration des eaux » est chargée de la gestion du réseau communal des canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU).

Elle veille au respect et à l'application des règlements, normes, et lois en vigueur, concernant l'évacuation et le traitement des eaux.

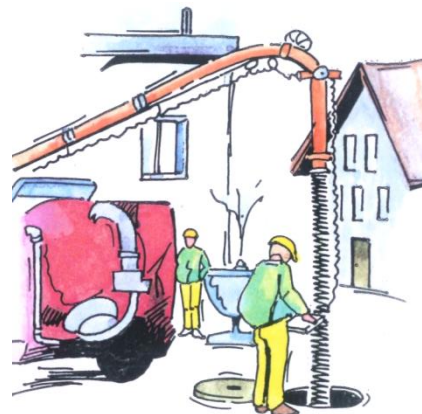
Les tâches qui incombent à la section sont :

- Le contrôle de conformité du réseau séparatif existant pour les canalisations privées.
- Le respect de la mise en application des directives des raccordements EU-EC dans les collecteurs communaux, lors de nouvelles constructions.
- Le contrôle par caméra de l'état des collecteurs EC et EU communaux.
- Les curages réguliers des collecteurs EC et EU communaux.
- La gestion et la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
- L'entretien, réparation et remplacement des collecteurs communaux.
- Les modifications et extensions des réseaux EC et EU.

Situation du réseau des collecteurs

Le réseau est composé d'environ 55 km de canalisations EU-EC, dont :

- 50 km ont été entretenus à ce jour par curage.
- 5 km sont encore à curer.



A raison d'environ 7 km par année, le curage de tout le réseau demande 8 ans.

Certains collecteurs demandent un entretien plus régulier dû à des pentes plus faibles ou à la formation de retenues d'eau.

Le visionnage des collecteurs par inspection caméra permet de connaître leur état et de planifier les travaux de réfection.

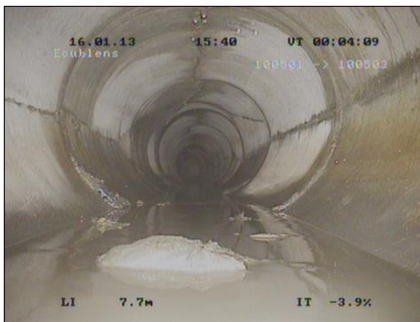
Environ 48 km ont été contrôlés à ce jour par caméra.

Le solde de 7 km est encore à visionner.

- ~ 29 km sont considérés en bon état.
- ~ 18 km sont considérés en état moyen.
- ~ 1 km réparti en plusieurs tronçons est considéré en mauvais état.



Exemple de collecteur en bon état.



Exemple de collecteur en mauvais état.



Caméra robotisée

Représentation du maître de l'ouvrage

La section épuration des eaux a représenté la Commune d'Ecublens en tant que maître de l'ouvrage, pour les réalisations suivantes :

- Remplacement des collecteurs EU-EC, au chemin des Vignes. Travaux terminés au printemps 2012. (Préavis n° 11/2011).

- Divers petits travaux d'entretien (grilles, regards).



Contrôle du séparatif, taxes

Dans l'attente d'une nouvelle restructuration de notre service, la section épuration des eaux a mandaté un bureau technique externe, pour effectuer le contrôle des raccordements en séparatif des canalisations privées.

Ces contrôles ont été effectués sur 18 parcelles.

Le dossier de restructuration des taxes a été finalisé. La mise en application des nouveaux tarifs, validés par la Municipalité en janvier 2013, sera effective en mars 2014, lors de l'envoi de la facture 2013 effectuée pour la commune par les services industriels de Lausanne (SIL).

SECTION « DÉVELOPPEMENT DURABLE »



Fonds communal d'encouragement pour le développement durable

Conformément à l'article 23 du décret cantonal sur le secteur électrique du 5 avril 2005, la Commune d'Ecublens perçoit un émolument pour l'usage du sol communal, ainsi qu'une taxe permettant d'encourager le développement durable.

Le règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité régit la création d'un fonds communal d'encouragement pour le développement durable dans le but de financer, d'une part, des actions en faveur du développement durable relevant des projets de la Municipalité et, d'autre part, de susciter et de soutenir par des subventions, des mesures et des projets de même nature, externes à l'administration. Le fonds est financé par une taxe de 0.1 cts/kWh, prélevée sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal.

Toutes les personnes physiques ou morales, à l'exclusion du Canton ou de la Confédération, peuvent bénéficier de subventions du fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

Avec l'utilisation de ce fonds, la Municipalité souhaite :

- Sensibiliser la population à la problématique énergétique.
- Inciter à réduire sa consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.
- Développer la mobilité douce sur le territoire communal.
- Maintenir et développer des éléments paysagers de qualité et respectueux du développement durable.

La procédure et les conditions d'octroi des aides financières sont régies par les dispositions du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable », comprenant le programme d'attribution des subventions.

Pour être pris en compte, les projets doivent :

- Être accompagnés du formulaire communal concernant le type de requête, ainsi que de ses annexes.
- Être conformes aux conditions de l'article 2 des dispositions du fonds communal.
- Indiquer clairement les résultats attendus.
- Permettre un contrôle du résultat obtenu.

Le programme d'attribution encourage :

- L'analyse énergétique.
- L'assainissement.
- Les constructions Minergie.
- Les capteurs solaires thermiques.
- Les capteurs solaires photovoltaïques.
- Le chauffage.
- La mobilité.

Subventions octroyées en 2012



La commission du fonds communal d'encouragement pour le développement durable a octroyé les subventions suivantes :

- Subventions pour la mobilité : 28
- Subventions pour l'assainissement : 4
- Subventions pour les capteurs solaires thermiques : 6
- Subventions pour les capteurs photovoltaïques : 4
- Subventions pour le chauffage : 4
- Subvention pour analyse énergétique : 1
- Action spéciale 2012 :
Subventions pour l'acquisition des abonnements CFF demi-tarif : 15.

Cité de l'énergie



La reconnaissance de « Partenaire en processus » a été octroyée à la Commune d'Ecublens à la fin de l'année 2011 par l'Association Cité de l'énergie.

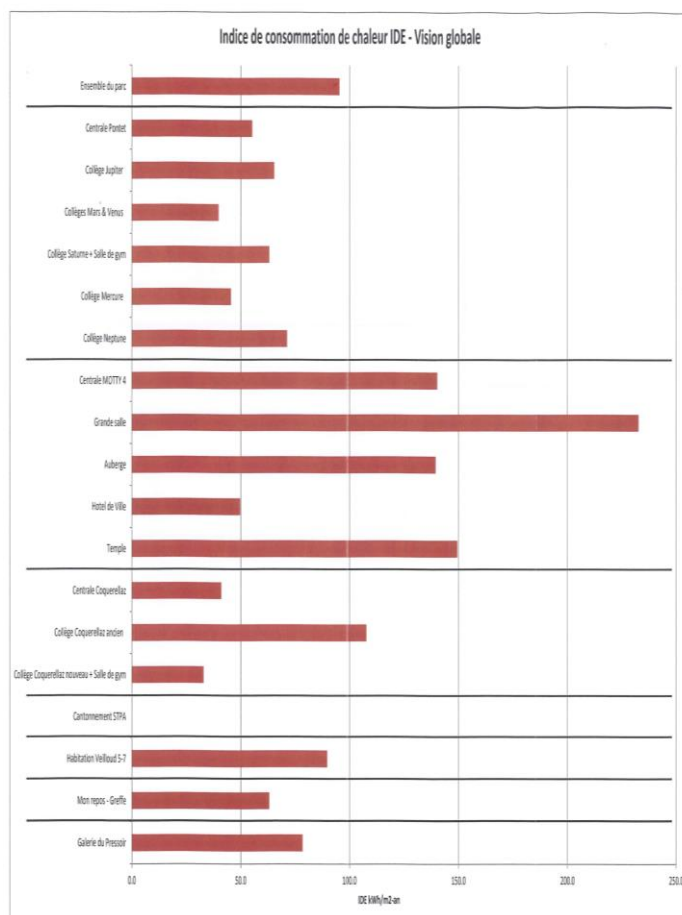
Nous avons jusqu'à fin 2015 pour mettre en place les mesures figurant dans notre plan d'actions.

Le catalogue des mesures est composé des chapitres suivants :

- 1 Développement du territoire
 - Aménagement du territoire
 - Développement urbain
 - Planification des constructions
 - Permis de construire.
- 2 Bâtiments
 - Gestion des énergies
 - Amélioration des dépenses énergétiques.
- 3 Approvisionnement dépollution
 - Produits et taxes
 - Efficacité de l'approvisionnement en eau
 - Épuration des eaux
 - Gestion des déchets.
- 4 Mobilité
 - Gestion de la mobilité
 - Modération du trafic
 - Mobilité non motorisée
 - Transports publics
 - Informations et manifestations de mobilité.
- 5 Organismes internes
 - Structures internes
 - Processus internes
 - Finances – programme de promotion.
- 6 Communication coopération
 - Communication externe
 - Coopération générale
 - Coopérations particulières
 - Soutien d'activités privées.

Une première étape concernant l'analyse du bilan énergétique pour chaque bâtiment communal a été faite par un bureau spécialisé. Il ressort de cette première analyse une estimation de consommation énergétique représentée sur le tableau ci-dessous.

Ce graphique représente schématiquement la consommation de chaleur en kWh par m²/par an pour chaque bâtiment.



Stations d'épuration

Les chiffres concernant les stations d'épuration ne nous étant pas parvenus lors de l'édition du présent rapport, ceux-ci pourront être demandés au greffe municipal dès leur adoption.

